

Observation numéro 24 : Monsieur R, propriétaire des parcelles 2033 et 2025 à Hadol Haute regrette que la parcelle 2033 ne soit plus en totalité en zone UA alors qu'il l'a acquis au prix du terrain à bâtir.

Monsieur R réfléchit à la création d'une piscine ou une extension sur cette parcelle 2033.

Ci-dessous l'annotation inscrite dans le registre :

le 18/11/2025

Suite à une demande /Renouveau auprès de la
mairie pour un projet piscine en 2022, nous nous
sommes aperçus que la parcelle 2033 n'était plus
constructible. Elle-ci est passée en zone naturelle.
Nous estimons que le zonage a été modifié sans
réflexion. Nous aimerions que la parcelle redevienne
constructible pour notre projet ou éventuellement pour
des futurs acheteurs (vente de notre maison).

Observation numéro 25 : Madame Céline B, propriétaire des parcelles 11, 12 et 13 à Senade déplore que la parcelle 11 soit classée 2UA. Les projets de construction pour elle même ou sa fille sont compromis. Elle demande que la parcelle 11 soit reclassée en UA. **Madame Céline B** reviendra à une prochaine permanence pour déposer un courrier. Ce courrier se trouve en **Annexe au PV de Synthèse numéro 09 a**. Un courriel envoyé sur la boîte enquetepubliquepluhadol@gmail.com se trouve en **Annexe au PV de Synthèse numéro 09 b**.

Ci-dessous l'annotation inscrite dans le registre :

le 18/01/2025.
Mr et Mme [REDACTED] Bertrand et Céline, nous sommes
propriétaires des parcelles A211, A212, A213 secteur Senade.
Notre maison est située sur la parcelle A212, nous avons fait
l'acquisition le 6/11/2023 des parcelles A211 et A213.
Nous venons d'apprendre que la parcelle A211 est concernée
par la zone LAU, nous voudrions savoir ce que cela implique
est ce qu'elle reste constructible pour notre bénéfice ? y a-t-il un
risque d'expropriation ?
Nous avons pour projet dans les années à venir de construire
une maison (le terrain aurait été acheté pour loger nos
enfants ou nos aînés dans les années à venir).
Comment serait accueilli le dépôt d'un permis de construire ?

Au cours de la deuxième permanence, clôturée à 13h30 ce samedi 18 janvier 2025, 8
annotations ont été inscrites sur le registre. L'ensemble du dossier de consultation est rendu à la
Mairie de Hadol.

Dimanche 19 janvier

Observation numéro 26 déposée par la Mairie de Hadol

Mairie de HADOL Tel 0329325209 Le13/01/2025.

Enquête publique Mrs ROBINOT/ DEMENGE

Consolider la Validation de ma demande : modification de zonage.

Terrain au Roulier de Hadol. parcelle 1 776. classée Nh en 2014.(rubrique7)

Demande téléphonique du 13/01/2025.

Contact Mr Martin : a pris note; En parle à Mr CLASQUIN ou Mme BOIGEY/Diemer, avisés.... par
courriers.

Adresse Email donnée à Mr Martin. d*****@***.fr

Déposée le 19 janvier 2025 à 15:19:13

Des photos envoyées à la mairie par mail se trouvent en **Annexe au PV de Synthèse numéro 10.**

La proximité des bâtiments agricoles, parcelles 8 et 913, avec la distance de réserve de 200 m,
pourrait compromettre tout projet de construction d'habitation sur la parcelle 1776.

Mercredi 29 janvier de 9h00 à 11h00 permanence

Aucune observation nouvelle portée au registre d'enquête par le public depuis de la précédente permanence du 18 janvier 2025.

Aucun courriel à l'attention du Commissaire Enquêteur depuis de la précédente permanence du 18 janvier 2025.

Aucun courrier remis à l'accueil de la Mairie à l'attention du Commissaire Enquêteur depuis de la précédente permanence du 18 janvier 2025.

Une observation nouvelle, au moyen du Formulaire Électronique, à l'attention du Commissaire Enquêteur, arrivée le 19 janvier (observation numéro 26).

Au cours de la permanence le Commissaire Enquêteur a reçu **15 visites**.

Observation numéro 27 : Monsieur Ludovic E propriétaire des parcelles 807 et 2275 au Roulier a subi un gros sinistre sur sa maison et a été contraint de la raser. Il souhaite la reconstruire, à l'identique, pour créer plusieurs logements. Si la création de plusieurs logements est impossible du point de vue de l'urbanisme, il souhaite en recréer un, comme avant le sinistre. Il souhaiterait connaître la position de la Mairie avant que d'entreprendre des démarches coûteuses.

Monsieur Ludovic E a transmis au Commissaire Enquêteur un courrier qui se trouve en **Annexe au PV de Synthèse numéro 11**.

Ci-dessous, l'annotation inscrite dans le registre :

le 29/01/25

Nous avons remis des observations par courrier ce jour à
M^r le commissaire enquêteur

Concernant le 396 rte de Donnoux 88220 HADOL.

En effet, nous avons acquis une maison d'habitation en
mars 2023 sur les parcelles : 2569, 2566, 2567, 2570,
2568, 2571 et 2572 ainsi que des annexes.

Nous avons subi un sinistre (effondrement des toits et
d'un ^{08/2023} mur) et avons été obligés pour des raisons de
sécurité de démolir la maison et ses annexes avec
comme projet la reconstruction à l'identique.

Mais avec la modification de PLU, nous passons de
zone UA en zone N. Le terrain est viabilisé,
eau potable (présence compteur), EDF via poteau sur le terrain,

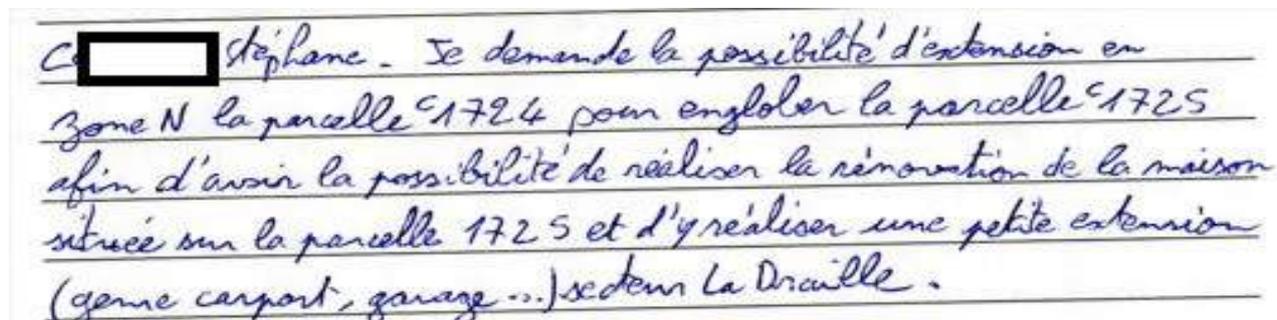
aménagement individuel à remettre aux normes et des
voies d'accès disponible conforme. Est-il toujours
possible d'une reconstruction à l'identique de
notre bâtisse pour cause de sinistre sur ce
terrain qui sera classé N? *

Observation numéro 28 : Monsieur Hubert L propriétaire de la parcelle 1854 à l'Étang Pery s'est renseigné sur le zonage qui est en UA. Le Commissaire Enquêteur trouve tout de même étrange que cette parcelle soit classée en UA alors que des bâtiments agricoles, sur des parcelles en zone AC, se trouvent à proximité immédiate.

Observation numéro 13 : Monsieur et Madame D ont rencontré à nouveau le Commissaire Enquêteur pour leur projet d'extension de leur chalet à Buzegney qui se trouvera en zone N dans le projet de modification du PLU . Le Commissaire Enquêteur les a renvoyé vers la Notice Explicative dans le dossier pour qu'ils perçoivent bien les contraintes.

Observation numéro 29 : Madame V s'est renseigné sur la parcelle 105 qui est pour partie constructible. Cette parcelle n'est pas affectée par le projet de modification du PLU.

Observation numéro 30: Monsieur C propriétaire d'une petite maison sur la parcelle 1725 à la Draille. Il souhaiterait la réhabiliter et y faire un logement, les réseaux sec et humides étant à proximité. Il souhaiterait qu'une partie sud de la parcelle 1724, dont il est également propriétaire, soit classée en N pour pouvoir y réaliser le traitement des eaux.
Ci-dessous, l'annotation inscrite dans le registre :



C [redacted] Stéphane. Je demande la possibilité d'extension en zone N la parcelle 1724 pour englober la parcelle 1725 afin d'avoir la possibilité de réaliser la rénovation de la maison située sur la parcelle 1725 et d'y réaliser une petite extension (genre carport, garage...) se situant La Draille.

Observation numéro 31 : Monsieur André H, propriétaire des parcelles 2570 et 2571, demande que ses parcelles soient classées en UA.

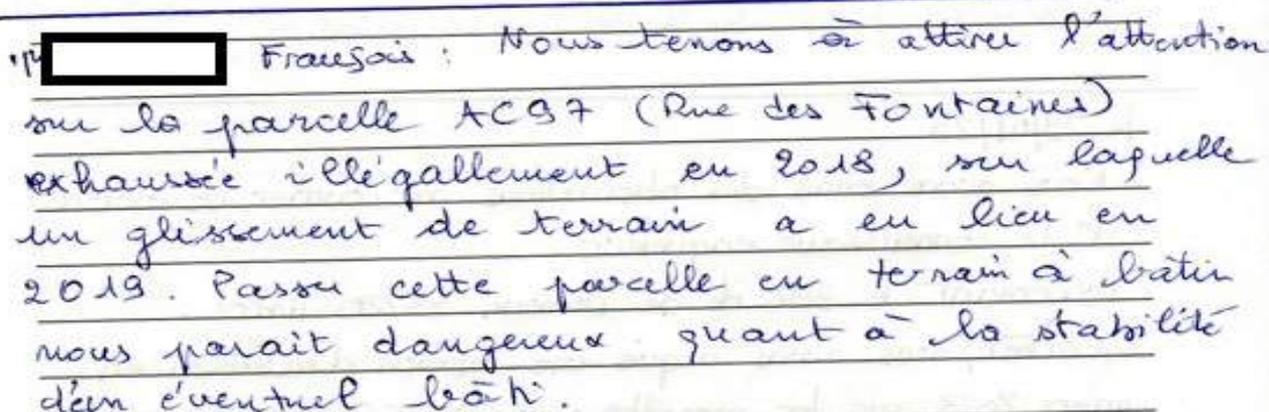
Observation numéro 32 : Monsieur Frédéric V, propriétaire des parcelles 211, 212 et 222 au Centre bourg de Hadol, demande qu'elles soient classées en UA. Une servitude a été créée pour l'accès aux Ateliers municipaux. Ces dents creuses en Centre bourg ont vocation à être urbanisées.

Observation numéro 33 : Monsieur V, propriétaire des parcelles 1310 et 1320 à Géroménil, souhaite réaliser une extension de son garage automobile. Le Commissaire Enquêteur le renvoie vers la Notice Explicative dans le dossier pour qu'il perçoive bien les contraintes en zone économique.

Observation numéro 34 : Monsieur Jean Claude B, propriétaire de la parcelle 433 à Buzegney, souhaite que sa parcelle soit classée en UA.

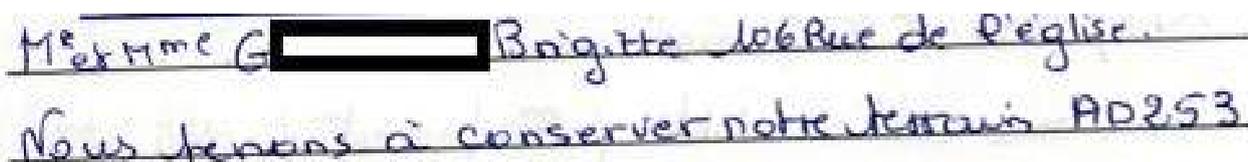
Observation numéro 35 : Monsieur François M, propriétaire de la parcelle 102 à Buzegney sur laquelle est édifiée une maison de famille, souhaite que cette parcelle, tout comme la 103, reste constructible. Il indique que la parcelle voisine, 97, accueille du remblai et a également vocation à être urbanisée. Cependant, il doute de la stabilité du terrain.

Ci-dessous, l'annotation inscrite dans le registre :



114 [redacted] François : Nous tenons à attirer l'attention sur la parcelle AC97 (Rue des Fontaines) exhaussée illégalement en 2018, sur laquelle un glissement de terrain a eu lieu en 2019. Passer cette parcelle en terrain à bâtir nous paraît dangereux quant à la stabilité d'un éventuel bâti.

Observation numéro 36 : Monsieur et Madame G, propriétaires de la parcelle 253 au Centre bourg de Hadol, souhaitent conserver cette parcelle pour des projets personnels. Ils souhaitent connaître les projets de la Commune et combien de temps ce classement 1AU peut encore durer. Ci-dessous l'annotation inscrite dans le registre :



M^{me} et M^{me} G [redacted] Brigitte 106 Rue de l'église.
Nous tenons à conserver notre terrain AD253.

Observation numéro 37 : Madame B, propriétaire de la parcelle 2052 à Buzegney qui a été coupée en deux pour construire une maison de plain pied, souhaite construire une dépendance sur la partie ouest du terrain. Elle souhaiterait connaître ce qui est possible de réaliser. Le Commissaire Enquêteur la renvoie vers la Notice Explicative dans le dossier pour qu'elle perçoive bien les contraintes en zone naturelle.

Observation numéro 38 : Madame Marie Christine D est propriétaire des parcelles 277, 321 et 432 à Buzegney. Elle prend acte de leur classement en zone naturelle dans le projet de modification du PLU. Elle souhaite réaliser un garage pour libérer la maison de famille implantée

sur la parcelle 321 et souhaiterait avoir un avis préalable de la Mairie.

Observation numéro 39 : Monsieur Romuald M est propriétaire des parcelles 306, 307, 308, 309 et 310 à Buzegney. Il souhaite faire une extension de sa maison au Nord. La proximité de la forêt et la contrainte des 30 mètres pourraient anéantir ce projet. Un échange de surface boisée serait elle envisageable entre **Monsieur Romuald M** et la Commune de Hadol ?
Un courrier remis au Commissaire Enquêteur se trouve en **Annexe au PV de Synthèse numéro 12**.

Observation numéro 40-1 : Monsieur Thierry C, propriétaire des parcelles 301 et 302 à Guménil souhaite que ses parcelles restent constructibles.

Observation numéro 40-2 : Monsieur Thierry C, propose que les parcelles 361, 365 et 2053 à Guménil passent de AC à UA du fait que l'activité agricole a disparue depuis de nombreuses années. Il propose que les parcelles 1188 et 1190 passent de UA en N afin d'avoir environ 1000 m² constructibles derrière la ferme de ses parents.

Au cours de la troisième permanence, clôturée à 13h00 ce mercredi 29 janvier 2025, **4 annotations** ont été inscrites sur le registre. L'ensemble du dossier de consultation est rendu à la Mairie de Hadol.

Mardi 4 février 2025 de 16h00 à 19h00 permanence

Aucune observation nouvelle portée au registre d'enquête par le public depuis de la précédente permanence du 29 janvier 2025.

Aucun courriel à l'attention du Commissaire Enquêteur depuis de la précédente permanence du 29 janvier 2025.

Aucun courrier remis à l'accueil de la Mairie à l'attention du Commissaire Enquêteur depuis de la précédente permanence du 29 janvier 2025.

Aucune observation nouvelle, au moyen du Formulaire Électronique, depuis de la précédente permanence du 29 janvier 2025.

Au cours de la permanence le Commissaire Enquêteur a reçu **10 visites**.

Observation numéro 41 : Monsieur Jean François M, propriétaire de la parcelle 2051 aux Étangs souhaite construire une annexe au fond de son terrain. Il voudrait connaître les contraintes en zone N, notamment les alignements.

Observation numéro 42 : Monsieur Nicolas S, propriétaire de la parcelle 185 s'est vu refuser son projet de création d'annexe au fond de son terrain il y a quelques années. Il voudrait savoir si avec la modification n° 1 de PLU, son projet pourrait se concrétiser. Il voudrait connaître les contraintes en zone N, notamment les alignements. Monsieur Nicolas S indique avoir transmis 2 courriels sur la boîte enquetepubliquepluhadol@gmail.com restés sans réponse. Les courriels seront transmis par la Mairie de Hadol le samedi 8 février. Ils se trouvent en **Annexe au PV de Synthèse numéro 13**.

Observation numéro 04 : Monsieur Claude B, propriétaire des parcelles 1280 1290 et 1291 est revenu en permanence et a déposé un courrier extrait de Légifrance sur la riveraineté. Il a ajouté, de manière manuscrite, l'obligation de se clore à 50 centimètres aux bords des servitudes de passage. Son courrier se trouve en **Annexe au PV de Synthèse numéro 02**.

Observation numéro 43 - 1 : Monsieur Fabrice P, propriétaire de la parcelle 1532, souhaite conserver la constructibilité sur la parcelle 1532. Il souhaiterait connaître les modalités pour normaliser une construction de véranda au sud.

Observation numéro 43 - 2 : Monsieur Fabrice P, propriétaire des parcelles 2717 et 2718, souhaite conserver la constructibilité sur la parcelle 2717. Il conteste l'emplacement de la zone humide (ancienne parcelle avec céréales). La zone humide serait plus au sud sur l'emplacement réservé.

Ci-dessous l'annotation inscrite dans le registre :

X/02/2025 MF H [redacted] Fabrice et [redacted]
Je demande que la parcelle N° 2717 reste
en zone constructible pour la construction d'une
~~maison~~ -maison et que l'on remette la zone
humide à sa place d'origine plus sur la
parcelle 2718. Merci Bien Cordialement.

Page 11 sur 30

Paraphe : [redacted]

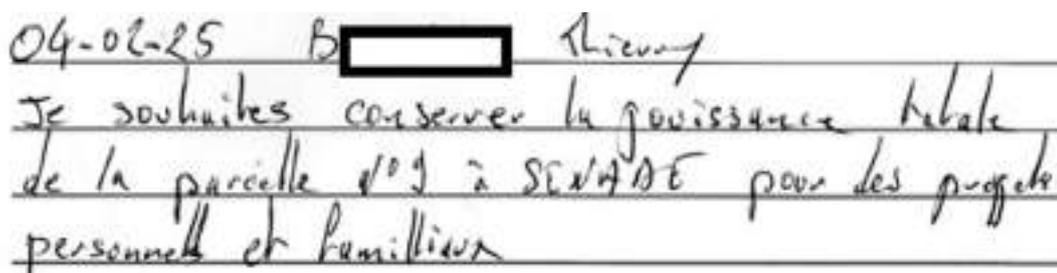
Observation numéro 44-1 : Monsieur Gilles V, propriétaire des parcelles 1985, 1986, 2660, 1988, 2664, 2661, 2662, 2663, 2665, 2666 et 2599, s'est renseigné sur le zonage autour de sa ferme.

Observation numéro 44-2 : Monsieur Gilles V, propriétaire des parcelles 1557, 2621 et 2607, souhaite que la parcelle 1557 soit classée en zone Naturelle en vue de réaliser une annexe.

Observation numéro 45 : Madame C souhaite construire une construction légère « Kerterre », sans fondation, sur la parcelle 524 en déshérence. Elle demande comment acquérir cette parcelle sans propriétaire vivant connu. Le Commissaire Enquêteur lui fait remarquer qu'il lui faudra acquérir une partie de la parcelle 526 pour créer un chemin piéton depuis sa propriété.

Observation numéro 46 : Monsieur Thierry B, propriétaire de la parcelle n° 9 à Senade, classée 2AU dans le projet de modification n° du PLU, conteste ce classement et souhaite que cette parcelle reste en UA pour des projets personnels et familiaux. **Monsieur Thierry B** reviendra à la permanence de cloture du mardi 11 février 2025.

Ci dessous, l'annotation inscrite dans le registre :



04-02-25 B [redacted] Thierry
Je souhaite conserver la jouissance totale
de la parcelle n°9 à SENADE pour des projets
personnels et familiaux

Observation numéro 25 : Madame Céline B, propriétaire des parcelles 11, 12, 13 à Senade, est revenue en permanence. Elle conteste toujours le classement de la parcelle 11 en 2AU qui aurait pour conséquence de démembrer l'unité foncière réalisée. Elle a remis un courrier au Commissaire Enquêteur qui se trouve en **Annexe au PV de Synthèse numéro 09 a**. La Commune de Hadol transmettra le 8 février 2025 par messagerie électronique un courrier de Madame Céline B. Ce courrier se trouve en **Annexe au PV de Synthèse numéro 09 b**.

Observation numéro 47 : Monsieur et Madame G, propriétaires des parcelles 2141, 2541 et 2541 au Roulier, déplorent le classement de leurs bien en zone Agricole. Une des parcelles a été acquise en terrain à bâtir. Ils demandent que ces parcelles soient classées en terrain à bâtir.

Observation numéro 48 : Monsieur et Madame David B, propriétaires de la parcelles 8 à Senade, contestent le classement de leurs bien en zone 2AU. Ils indiquent avoir un droit de puisage sur cette parcelle et demande à le conserver. Il transmettra un courrier qui se trouve en **Annexe au PV de Synthèse numéro 14**.

Au cours de la quatrième permanence, clôturée à 20h00 ce 4 février 2025, **2 annotations** ont été inscrites sur le registre. L'ensemble du dossier de consultation est rendu à la Mairie de Hadol.

Mercredi 5 février 2025

Observation numéro 49 courriel de **Monsieur André M** transmis sur l'adresse de la Mairie de Hadol. Ci dessous le courriel :

Bonjour Monsieur le Maire Veuillez prendre connaissance de la copie de mes observations sur le projet de la modification envisagé du P L U que je fais parvenir au Commissaire Enquêteur concernant une Zone actuellement constructive à Senade Route de Plombières ou se situe notre parcelle A i 10 Les Donnes qui comme ses voisines sont sous la menace d'une interdiction de construire à très long terme ?

Il faut savoir que les quatre parcelles concernées de cette zone sont d'origine familiales ou acquises dans le but d' aider a y installer dés qu'ils le désireront leurs enfants ou petit enfants dans notre Commune . En espèrent votre compréhension .

Recevez Monsieur le Maire expressions de mes meilleurs sentiments .

A M.

Un courrier de **Monsieur André M** est joint à son message électronique. Il se trouve en **Annexe au PV de Synthèse numéro 15**.

Samedi 8 février 2025

Observation numéro 25 : La Commune de Hadol transmet au Commissaire Enquêteur par courriel un courrier de **Madame Céline B**. La copie de ce courrier se trouve en **Annexe au PV de Synthèse numéro 10b**. **Madame Céline B** a rencontré le Commissaire Enquêteur les 18 janvier et 04 février 2024 en permanence.

Observation numéro 42 : La Commune de Hadol transmet au Commissaire Enquêteur deux courriels de **Monsieur Nicolas S** arrivés sur la boîte de messagerie électronique enquetepubliquepluhadol@gmail.com. La copie de ces deux courriels se trouve en **Annexe au PV de Synthèse numéro 14**. **Monsieur Nicolas S** a rencontré le Commissaire Enquêteur le 04 février 2024 en permanence.

Mardi 11 février 2025 de 13h00 à 16h00 permanence et fin d'enquête publique

Aucune observation nouvelle portée au registre d'enquête par le public depuis de la précédente permanence du 04 février 2025.

Aucun courriel nouveau à l'attention du Commissaire Enquêteur depuis le 05 février 2025.

Aucun courrier nouveau remis à l'accueil de la Mairie à l'attention du Commissaire Enquêteur depuis le 05 janvier 2025.

Aucune observation nouvelle, au moyen du Formulaire Électronique, depuis de la précédente permanence du 04 février 2025.

Au cours de la permanence le Commissaire Enquêteur a reçu **17 visites**.

Observation numéro 50-1 : Madame Karen J – V s'est renseignée sur les parcelles 16 et 17 à Senade qui restent constructibles.

Observation numéro 50-2 : Madame Karen J – V s'est renseignée sur les parcelles 1783 et 1784 à Géroménil qui sont classées en zone Agricole. Le projet de modification du PLU de Hadol ne modifie pas ce zonage.

Ci- dessous l'annotation inscrite dans le registre :

11/02/2025, Ace pour
je souhaite que le terrain de
mon grand-père et de mon père.
- le terrain Le Bassot le ne peut
en zone agricole devienne
constructible pour ma fille.
enfant de Hadol. Karen J [redacted]

Observation numéro 22-2 : Madame Anne C – P est revenue en permanence. Le Commissaire Enquêteur lui a indiqué avoir pris en compte sa demande de pouvoir pérenniser l'ancienne ferme familiale sur la parcelle **1983** et la construction d'un bâtiment sur la parcelle **1984** et sa demande de changement de zone de AC vers N.

Observation numéro 51 : Monsieur Daniel G s'est renseigné sur la parcelle **2088, 1519 et 1516 à La Houssière**. Un Permis de Construire avait été obtenu en 2012 pour une construction sur la parcelle **1519** sans que le projet ne se réalise. **Monsieur Daniel G** demande que ces parcelles soient classées en zone UA.

Observation numéro 52 : Madame Christiane V s'est renseigné sur les parcelles **1912 et 547 au 456 La Manchamp**. Ayant acquis ces parcelles en terrain à bâtir, **Madame Christiane V** demande que ces parcelles soient classées en UA.

Ci- dessous l'annotation inscrite dans le registre :

14/02/25.
Parcelles 1912 + 547 + 547.
Christiane. Achetée en 1999 en terrain à bâtir, Passée en 2015 en zone ^{naturelle} agricole abs que seule sur toute la zone. (entourée de parcelles à bâtir). Pour information, entourée sur 3 cotés par routes et chemin stabilisé, le 4^e côté étant 1 parcelle bâtie.
Demande à ce que la parcelle repasse en terrain constructible. Merci. G.V.

Observation numéro 8 : Monsieur Daniel V est revenu en permanence pour demander que sa parcelle **1911** soit classée en UA. Le Commissaire Enquêteur a indiqué à **Monsieur Daniel V** avoir pris en compte sa demande dès sa première visite et la transcrita dans le présent PV de Synthèse.

Observation numéro 53 : Monsieur Gilles P souhaite construire un bâtiment sur la parcelle **443** pour stocker son matériel professionnel. Cette parcelle est en zone Naturelle. L'ancienne ferme de ses grands parents sur la parcelle 1983, également en zone Naturelle, menace de tomber et se révèle inadaptée pour le stockage efficace de son matériel. Dans quelle mesure peut il envisager cette construction ?

Observation numéro 54 : Madame B s'est renseignée sur les parcelles 1929 et 233 au 266 rue Haute. La partie sur la voie publique est constructible sans changement de zonage liée à la modification du PLU.

Observation numéro 55 : Monsieur et Madame V se sont renseignés sur les parcelles **141 et 140** au 296 rue de la Poste. Une partie de la parcelle **140** est toujours en 1AU pour des projets d'intérêt général.

Observation numéro 56-1 : Monsieur et Madame G se sont renseignés sur la parcelle **387** qui est toujours en zone UA sans impact avec le projet de modification du PLU.

Observation numéro 56-2 : Monsieur et Madame G se sont renseignés sur la parcelle **541 aux près Français** qui est toujours, pour partie, en zone UA sans impact avec le projet de modification du PLU.

Observation numéro 57 : Madame B s'est renseignée sur la parcelle **10** qui est toujours en zone UA pour sans partie en bord de voie publique sans impact avec le projet de modification du PLU.

Observation numéro 58 : Monsieur Bernard M déplore que les parcelles **209 et 208** aux Près Français ne soient plus constructibles. **Monsieur Bernard M** demande que ces parcelles soient classées en zone UA.

Observation numéro 59-1 : Madame Andrée V s'est renseignée sur la parcelle **1856** à la Houssière qui passe en zone Naturelle dans le projet de modification du PLU. **Madame Andrée V** demande que cette parcelle soit classée en zone UA.

Observation numéro 59-2 : Madame Andrée V souhaite connaître ce qu'implique l'OAP patrimoniale pour la maison sur la parcelle **1471** à la Houssière. Quels sont les éléments architecturaux à préserver ?

Observation numéro 59-3 : Madame Andrée V souhaite que la maison de famille où réside sa mère ne soit plus classée en UY, l'activité économique ayant disparu depuis de nombreuses années, mais en zone Naturelle.

Madame Andrée V a remis au Commissaire Enquêteur un courrier qui se trouve en **Annexe au PV de Synthèse numéro 16**.

Observation numéro 60 : Monsieur David J déplore que les parcelles **2781, 1680 et 2776** aux Etangs ne soient plus constructibles. **Monsieur David J** demande que ces parcelles soient classées en zone UA.

Observation numéro 61-1 : Monsieur Christian H déplore que la parcelle **1339** à la Houssière ne soit plus constructible. **Monsieur Christian H** demande que cette parcelle soit classée en zone UA.

Observation numéro 61-2 : Monsieur Christian H souhaite installer des panneaux photovoltaïque sur sa maison parcelle **481** à Buzegney. Il voudrait connaître les contraintes pour ce projet.

Observation numéro 61-3 : Monsieur Christian H souhaite créer une terrasse sur des piliers pour la maison de sa mère sur la parcelle **805** route de Girombois. Le remblais de terre actuel s'affaisse de plus de 40 cm par rapport à la création. Il voudrait connaître les contraintes pour ce projet.

Observation numéro 62 : Madame Monique S s'est renseignée sur la parcelle **7** au 33 rue de la Poste. Le projet de modification du PLU n'a pas d'incidence pour cette parcelle qui reste constructible pour sa partie en bord de voie publique.

Observation numéro 63 : Madame B s'est renseignée sur la parcelle **186** à Senade. Le projet de modification du PLU n'a pas d'incidence pour cette parcelle qui reste constructible pour sa partie en bord de voie publique.

Observation numéro 46 : Monsieur Thierry B est revenu en permanence pour demander que sa parcelle **9** soit classée en UA et non en 2UA. **Monsieur Thierry B** souhaiterait savoir si cette parcelle pourrait être acquise par la Commune de Hadol dans un avenir proche afin de subvenir aux dépenses liées à l'âge de sa mère.

Observation numéro 64 : Monsieur Eric D a fait remettre au Commissaire Enquêteur un courrier qui se trouve en **Annexe du PV de Synthèse numéro 17**. **Monsieur Thierry B** souhaiterait construire un abri pour des chevaux en zone Naturelle sur les parcelles 1563 – 1527 – 1528 –

1529. Le projet de modification de PLU le prévoit.

Observation numéro 65 : l'EARL P G R a fait remettre au Commissaire Enquêteur un courrier qui se trouve en **Annexe du PV de Synthèse numéro 18**. Son gérant, **Monsieur Pierre Antoine R**, souhaiterait que les parcelles **467, 466, 478, 1926 et 476** passent de zone Agricole à zone Agricole Constructible en vue de construire un bâtiment d'élevage avicole.

Observation numéro 66 : **Monsieur Stéphane V** a fait remettre au Commissaire Enquêteur un courrier qui se trouve en **Annexe du PV de Synthèse numéro 19**. **Monsieur Stéphane V** souhaiterait construire une maison sur la parcelle **102** au 241 rue du Clos des Chênes. Cette parcelle **102** est bien constructible. **Monsieur Stéphane V** souhaiterait qu'elle le soit en totalité pour implanter en fond de parcelle une cabane de jardin et ou du mobilier de jardin ainsi qu'une piscine amovible. Le projet de modification du règlement écrit pour la zone N, partie où se trouve le fond de la parcelle **102**, doit permettre la réalisation des projets de **Monsieur Stéphane V**.

Au cours de la cinquième permanence, clôturée à 20h00 ce 11 février 2025, **2 annotations** ont été inscrites sur le registre.

L'ensemble du dossier de consultation est rendu à Monsieur le Maire. Le Registre est clôturé et conservé par le Commissaire Enquêteur.

Synthèse Observations avec leurs annexes

Observation	Ref parcelles	Demandes	Annexe PV de Synthèse
01		Emplacements réservés	
02	171, 172, 155	Demande classement en zone UA	
03	848, 834, 833, 832	Extension maison principale en zone N	01
04	1280, 1290, 1291	Demande classement en zone UA partie contre la route	02
05	335 et 470	Demande classement en zone UA	03
06	225	Demande classement en zone UA 20 m supplémentaires en profondeur	
07	6	Demande classement en zone UA 20 m supplémentaires en profondeur	

08	1911	Demande classement en zone UA	
09	40	Demande classement en zone UA de partie UJ	
10	357	Parcelle en zone UA	
11	2142	Demande classement en zone UA en totalité	
12		Déplore la baisse des surfaces en zone UA	
13	480	Extension maison principale en zone N	04
14	2266	Demande classement en zone UA	
15	358	Conteste la zone NF au lieu de N	
16	244 et 2647	Demande classement en zone UA 1000 m ²	
17	2428	Demande classement en zone UA ou N. Classement UY à tord.	
18	2812	Demande classement en zone UA	
19	1542 et 1550	Demande classement en zone UA de 1542. Conteste la zone humide de 1550.	
20	2481 et 2483	Projet Hangar/Annexe/Piscine en zone N	05
21	1081 et 1085	Projet Hangar/Annexe/Piscine en zone N. Conteste zone humide	
22-1	49	Emplacements réservés	06
22-2	1983	Demande classement en zone N au lieu de AC pour pérenniser bâtiment.	07
23	2334	Demande classement en zone UA au lieu de AC	08
24	2033	Projet Hangar/Annexe/Piscine en zone N	
25	13	Conteste le classement zone 2AU	09 a et 09 b
26	1776	Demande classement en zone UA	10
27	807 et 2275	Reconstruction à l'identique en zone N	11
28	1854	Parcelle en zone UA – proximité zone AC	
29	105	Parcelle en zone UA pour partie	
30	1725 et 1724	Réhabilitation bâtiment existant en zone N	
31	2570 et 2571	Demande classement en zone UA	
32	211, 212 et 222	Demande classement en zone UA	
33	1310 et 1320	Projet bâtiment garage automobile en zone UY	
34	433	Demande classement en zone UA	
35	102 et 97	Demande classement en zone UA	

36	253	Demande classement en zone UA au lieu 1AU	
37	2052	Projet Hangar/Annexe/Piscine en zone N	
38	321	Projet Hangar/Annexe/Piscine en zone N	
39	306, 307, 308 et 310	Souhaite échanger parcelles zone NF (contrainte 30 m zone NF) pour construire extension	12
40-1	301 et 302	Demande classement en zone UA	
40-2	2053, 365 et 361	Demande classement en zone UA 2053, 365 et 361 et classement 1188 et 1190 en zone N	
41	2051	Projet Hangar/Annexe/Piscine en zone N	
42	185	Projet Hangar/Annexe/Piscine en zone N	13
43-1	1532	Demande classement en zone UA. Souhaite normaliser extension en zone N	
43-2	2717 – 2718	Demande classement en zone UA. Conteste la zone humide	
44-1	2599	Parcelle en zone AC	
44-2	1557	Demande classement en zone N au lieu de A	
45	524	Projet construction légère en zone NP	
46	9	Conteste le classement zone 2AU	
47	2541 – 2543 – 2141	Demande classement en zone UA	
48	8	Conteste le classement zone 2AU	14
49	10	Conteste le classement zone 2AU	15
50-1	16 - 17	Parcelle en zone UA	
50-2	1783 – 1784	Demande classement en zone UA	
51	2088 – 1519 – 1516	Demande classement en zone UA	
52	1912 – 547	Demande classement en zone UA	
53	443	Projet construction en zone N	
54	1929 – 223 – 222	Parcelles en zone UA	
55	140 - 141	Parcelle en 1AU	
56-1	387	Parcelle en zone UA	
56-2	541	Parcelle en zone UA pour partie	
57	10	Parcelle en zone UA pour partie	
58	208 - 209	Demande classement en zone UA	
59-1	178	Demande classement en zone UA	